

Synthèse

Le 20 mai 2019

LES TRAVAUX DE LA COMMISSION PERMANENTE DU LUNDI 20 MAI

43 rapports ont été examinés par les membres de la Commission permanente de l'Assemblée départementale des Hauts-de-Seine.

Les élus ont voté notamment :

- L'attribution de 8 102 939 € à la Commune de Gennevilliers (dont 6 375 000 € en investissement), dans le cadre de son contrat de développement (2019-2021),
- L'attribution de 3 204 100 € à la Commune de Vanves (dont 1 630 000 € en investissement), dans le cadre de son contrat de développement (2019-2021),
- L'attribution de 3 571 275 € à la Commune de Malakoff (dont 2 375 000 € en investissement), dans le cadre de son contrat de développement (2019-2021),
- L'attribution de 1 325 542 € aux partenaires conventionnés mettant en œuvre des activités de protection maternelle et infantile (PMI).

CONTRACTUALISATION MUNICIPALE - HABITAT - POLITIQUE DE LA VILLE

Commune de Gennevilliers - Approbation du contrat de développement Département - Ville pour la période 2019-2021 et attribution des subventions d'investissement et de fonctionnement. L'Assemblée départementale approuve le contrat de développement Département Ville de Gennevilliers. 8 102 939 € seront alloués par le Département à la Ville sur la période 2019-2021, dont 6 375 000 € en investissement.

SECTION D'INVESTISSEMENT	MONTANT
Création d'un centre de loisirs maternel de regroupement et des espaces dédiés aux activités scolaires et périscolaires sur le site Grésillons maternelle	1 023 000 €
Restructuration du groupe scolaire Anatole-France et de ses abords	2 330 000 €
Extension et réhabilitation du centre équestre, tranche 1	1 276 000 €
Restructuration des espaces publics autour de la zone commerciale des Chanteraines	854 000 €
Requalification et aménagement du carrefour Chandon-Debussy	517 000 €
Réhabilitation du Théâtre de Gennevilliers	375 000 €
Sous-total investissement	6 375 000 €



SECTION DE FONCTIONNEMENT	MONTANT
Etablissements municipaux d'accueil du jeune enfant	150 650 €
Activités culturelles	60 000 €
Activités sportives	369 900 €
Sous-total hors politique de ville	580 550 €
Politique de la ville	1 147 389 €
Sous-total fonctionnement	1 727 939 €

TOTAL	8 102 939 €

Commune de Vanves - Approbation du contrat de développement Département-Ville pour la période 2019-2021 et attribution des subventions d'investissement et de fonctionnement. L'Assemblée départementale approuve le contrat de développement Département Ville de Vanves. 3 204 100 € seront alloués par le Département à la Ville sur la période 2019-2021, dont 1 630 000 € en investissement.

SECTION D'INVESTISSEMENT	MONTANT
Construction-réhabilitation du groupe scolaire du Parc	1 230 000 €
Création nouvelle médiathèque et réhabilitation bibliothèque	400 000 €
Sous-total investissement	1 630 000 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT	MONTANT
Etablissements municipaux d'accueil du jeune enfant	924 900 €
Activités culturelles	129 000 €
Activités sportives	454 200 €
Coordination gérontologique	66 000 €
Sous-total fonctionnement	1 574 100 €

TOTAL 3 204 100 €	
-------------------	--

Commune de Malakoff - Approbation du contrat de développement Département-Ville pour la période 2019-2021 et attribution des subventions d'investissement et de fonctionnement. L'Assemblée départementale approuve le contrat de développement Département Ville de Malakoff. 3 571 275 € seront alloués par le Département à la Ville sur la période 2019-2021, dont 2 375 000 € en investissement.



SECTION D'INVESTISSEMENT	MONTANT
Rénovation et extension de l'école élémentaire Paul-Bert	1 007 000 €
Réaménagement du boulevard Henri-Barbusse	835 000 €
Création d'une maison des solidarités	533 000 €
Sous-total investissement	2 375 000 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT	MONTANT
Etablissements municipaux d'accueil du jeune enfant	540 000 €
Activités culturelles	312 250 €
Activités sportives	224 025 €
Activités jeunesse et lien social	120 000 €
Sous-total fonctionnement	1 196 275 €

TOTAL	. 3 571 275 €
-------	---------------

Aide à l'adaptation de l'habitat pour les nouveaux bénéficiaires de l'allocation personnalisée d'autonomie à domicile - Attribution de trois subventions. L'Assemblée départementale attribue 3 subventions d'un montant total de 9 000 € dans le cadre de l'aide à l'adaptation de l'habitat pour les nouveaux bénéficiaires de l'allocation personnalisée d'autonomie à domicile, pour des travaux d'adaptation du logement.

Aides départementales à l'amélioration de l'habitat. L'Assemblée départementale accorde 24 subventions d'un montant total de 116 040 € au titre du dispositif d'aides à l'amélioration de l'habitat privé :

- 18 subventions d'un montant total de 39 400 € au titre de l'aide à l'amélioration de l'habitat dédiée au financement des travaux d'amélioration de l'habitat et variant selon le niveau de ressource du demandeur,
- 5 subventions d'un montant total de 76 640 € au titre de l'aide spécifique aux syndicats de copropriétaires dans le cadre de la lutte contre l'habitat indigne.

Les élus départementaux approuvent les conventions entre le Département et 2 syndicats de copropriétaires, attribuant des subventions d'un montant de 53 352 € maximum au titre de l'aide spécifique aux syndicats des copropriétaires.

L'Assemblée départementale approuve le retrait partiel des dispositions de la délibération du 14 janvier 2013 en tant qu'elle attribuait une aide départementale, et la demande de reversement partiel de la subvention attribuée d'un montant de 319,56 € auprès des bénéficiaires concernés, à hauteur de la période écoulée entre la date d'achèvement des travaux et la vente du bien.

Attribution de subventions dans le cadre de la politique départementale d'aide à la création de logements locatifs sociaux à La Garenne-Colombes et Ville-d'Avray. L'Assemblée départementale attribue une subvention d'un montant de 161 226 € à l'Office public de l'habitat Hauts-de-Seine Habitat, au titre de l'aide départementale pour la création de logements locatifs sociaux pour l'acquisition-amélioration de 33 logements locatifs sociaux, dont 18 logements financés en Prêt locatif aidé d'intégration (PLAI) et 15 logements financés en Prêt locatif social (PLS), situés 4 place de la Gare des Vallées à la Garenne-Colombes. 2 logements seront mis à la disposition du Département des Hauts-de-Seine pendant 40 ans.



Les élus départementaux attribuent une subvention d'un montant de 119 000 € à l'Entreprise sociale pour l'habitat Immobilière 3F, au titre de l'aide départementale pour la création de logements locatifs sociaux pour l'acquisition en Vente en état futur d'achèvement (VEFA) de 21 logements locatifs sociaux, dont 14 logements financés en Prêt locatif à usage social (PLUS) et 7 logements financés en Prêt locatif aidé d'intégration (PLAI), situés 229 rue de Versailles à Ville-d'Avray. 2 logements seront mis à la disposition du Département des Hauts-de-Seine pendant 40 ans.

Les conventions en vue de la réservation des logements sont approuvées.

RELATIONS ET COOPERATION INTERNATIONALE

Approbation de mandats spéciaux pour un déplacement en Arménie. L'Assemblée départementale approuve les mandats spéciaux accordés à Madame Isabelle Caullery, Vice-Présidente en charge des relations et coopération internationales, affaires européennes, et à Madame Josiane Fischer, Conseillère départementale déléguée aux enjeux métropolitains, pour un déplacement en Arménie de 7 jours, prévu à une date à préciser entre le 12 et le 27 juin 2019.

AFFAIRES ET CONSTRUCTIONS SCOLAIRES

Aide départementale à l'investissement pour les équipements d'enseignement 2019. L'Assemblée départementale approuve l'attribution de 5 subventions départementales d'investissement pour un montant total de 1 359 276 € aux établissements d'enseignement privés sous contrat d'association avec l'Etat :

- 155 965 € alloués à l'association Sainte-Marie à Antony pour la mise aux normes de l'amphithéâtre Chenier,
- 343 011 € alloués à l'institution Sainte-Geneviève à Asnières-sur-Seine pour la démolition de Sainte-Anne et l'agrandissement de Saint-Régis,
- 343 011 € alloués à l'association de gestion du collège Dupanloup à Boulogne-Billancourt pour la réhabilitation de Bellevue PH2,
- 343 011 € alloués au groupe scolaire Sophie-Barat à Châtenay-Malabry pour l'extension de la salle des Maîtres et sa restauration,
- 174 278 € alloués au collège privé Sainte-Marie Saint-Justin à Levallois-Perret pour le remplacement des menuiseries extérieures de Saint-Justin.

La convention type entre le Département et chaque organisme de gestion des ensembles scolaires sous contrat d'association avec l'Etat, fixant les modalités du versement de l'aide financière est approuvée.

Subventions exceptionnelles et complémentaires à destination des collèges publics. L'Assemblée départementale attribue 6 subventions exceptionnelles à des collèges publics pour un montant total de 70 293,88 €, au titre de l'année 2019 :

- 1 338 € alloués au collège André-Maurois à Neuilly-sur-Seine afin de tenir compte de l'accueil d'une unité pédagogique pour les élèves allophones arrivants (UPE2A),
- 19 554,40 € alloués au collège Descartes à Antony dont 9 876 € pour financer des travaux de sécurité de l'établissement et 9 668,40 € pour le transport et les lignes d'eau de la piscine,
- 13 971,48 € alloués au collège Voltaire à Asnières-sur-Seine, dont 7 536,48 € pour financer le nettoyage des chéneaux, la réparation de serrures et du système d'alarme anti-intrusion et 6 435 € pour le transport vers la piscine.
- 15 000 € alloués au collège Lakanal à Colombes pour financer le nettoyage du gymnase,



- 14 830 € alloués au collège Marguerite-Duras à Colombes pour financer l'utilisation des gymnases municipaux,
- 5 600 € au collège Pierre-Brossolette à Châtenay-Malabry pour financer l'utilisation des infrastructures du CREPS.

Les élus départementaux attribuent 3 subventions d'un montant total de 5 176,27 € aux collèges publics pour l'acquisition d'un second jeu de manuels scolaires :

- 1 912,80 € alloués au collège Pasteur à Gennevilliers,
- 1 830,67 € allouées au collège Louis-Blériot à Levallois-Perret,
- 1 432,80 € alloués au collège Maréchal-Leclerc à Puteaux.

Aide sociale départementale à la demi-pension dans les collèges publics et les collèges privés du département : attribution de subventions complémentaires au titre de l'année scolaire 2018-2019. L'Assemblée départementale approuve l'attribution de 12 subventions complémentaires d'aide départementale à la demi-pension d'un montant total de 17 426,95 € pour 5 collèges publics et 7 collèges privés sous contrat d'association avec l'Etat, signataires de la convention pour l'aide sociale à la demi-pension de l'année scolaire 2018-2019 :

- 3 312,15 € alloués au collège Alfred-de-Vigny à Courbevoie,
- 804 € alloués au collège Evariste-Galois à Nanterre,
- 1 493 € alloués au collège Jean-Perrin à Rueil-Malmaison,
- 2 800 € alloués au collège Victor-Hugo à Rueil-Malmaison,
- 2 565,80 € alloués au collège La Malmaison à Rueil-Malmaison,
- 1 179 € alloués au collège Chambertin à Asnières,
- 1 174 € alloués au collège Notre-Dame à Bourg-la-Reine,
- 2 794 € alloués au collège La Salle Saint-Nicolas à Issy-les-Moulineaux,
- 97 € alloués au collège Saint-Justin à Levallois,
- 301 € alloués au collège La Source à Meudon,
- 51 € alloués au collège Madeleine-Danielou à Rueil-Malmaison,
- 856 € alloués au collège Notre-Dame à Rueil-Malmaison.

Faites de la science 2019. L'Assemblée départementale alloue une subvention de 3 000 € à l'Université Paris Sud (Orsay), au titre de l'année 2019, pour la 17^e édition du concours « Faites de la science ».

Convention dispositif médiation éducative. L'Assemblée départementale approuve la liste des 65 collèges publics bénéficiaires du dispositif de médiation éducative pour l'année scolaire 2019-2020. La convention entre le Département et les collèges bénéficiaires de ce dispositif est approuvée.

Subventions de fonctionnement - Secteur éducatif et partenariat - Année 2019. L'Assemblée départementale attribue 4 subventions de fonctionnement d'un montant total de 25 000 € au titre de la politique éducative :

- 5 000 € alloués à l'association AFEV,
- 9 000 € alloués à l'association « L'Ecole à l'hôpital »,
- 4 000 € alloués à l'association « Votre école chez vous »,
- 7 000 € alloués à l'association « CDPE FCPE 92 ».

CULTURE

Musée départemental Albert-Kahn: conventions de collaboration et groupement de commandes avec la Cité de l'architecture et du patrimoine dans le cadre de l'exposition " Chroniques urbaines. Paris dans les Archives de la Planète " de mi-mai à mi-septembre 2020. L'Assemblée départementale approuve la collaboration entre le Département et la Cité de l'architecture et du patrimoine pour l'organisation d'une exposition



au Palais de Chaillot à Paris, de mi-mai à mi-septembre 2020, intitulée « Chroniques urbaines. Paris dans les Archives de la Planète » qui présentera une sélection de reproductions d'autochromes et de films issus des collections du Musée départemental Albert-Kahn. Le Département attribue une participation financière de fonctionnement de 240 000 € à la Cité de l'architecture et du patrimoine pour soutenir la réalisation de cette exposition. La réalisation d'un catalogue d'exposition est approuvée, avec la mise à disposition à titre gracieux par le Département d'une sélection de :

- 60 reproductions d'autochromes, entièrement préparées pour leur exposition sur cimaises, avec leurs supports de présentation,
- 127 reproductions d'autochromes sur supports numériques pour l'insertion dans des dispositifs scénographiques, audiovisuels et multimédia,
- 34 séquences filmées sur supports numériques pour projection ou insertion dans des dispositifs scénographiques, audiovisuels et multimédia.

Les conventions entre le Département et la Cité de l'architecture et du patrimoine pour la réalisation de cette exposition sont approuvées.

Musée départemental Albert Kahn: contrat de mise à disposition et d'autorisation d'exploitation de cinq autochromes au profit du Musée du Louvre. L'Assemblée départementale approuve le contrat de mise à disposition et d'autorisation d'exploitation à titre gratuit et non exclusif, au profit de l'Etablissement public du Musée du Louvre, de cinq fichiers numériques reproduisant des œuvres inscrites à l'inventaire du Musée départemental Albert-Kahn, à des fins de reproduction dans la revue « Grande Galerie : Journal du Louvre », et de publication sur une plateforme numérique recensant les fonds d'archives et de documentations disponibles en France et portant sur le patrimoine artistique et archéologique syrien et irakien.

Musée départemental Albert Kahn: contrats de mise à disposition et d'autorisation d'exploitation de fichiers et de concession de droits d'auteur. L'Assemblée départementale approuve le contrat de concession de droits d'auteur à titre gratuit et non exclusif entre le Département et une cadre du Département, pour l'exploitation d'un texte et sa publication dans la revue « Art Museum Magazine ». Le contrat de mise à disposition et d'autorisation d'exploitation à titre gratuit et non exclusif, au profit de l'International Exhibition and Museum Development Research Center de 8 fichiers numériques en haute définition et d'un texte pour leur publication dans la revue « Art Museum Magazine » est approuvé.

Les élus départementaux approuvent le contrat de concession de droits d'auteur à titre gratuit et non exclusif entre le Département et une cadre du Département, pour l'exploitation d'un texte et sa publication dans l'ouvrage « Tagore. Œuvres ». Le contrat de mise à disposition et d'autorisation d'exploitation à titre gratuit et non exclusif, au profit des Editions Gallimard-NRF de 10 fichiers numériques en haute définition et d'un texte pour leur publication dans l'ouvrage « Tagore. Œuvres » est approuvé.

L'Assemblée départementale approuve le contrat de mise à disposition et d'autorisation d'exploitation à titre gratuit et non exclusif, au profit des Editions L'Harmattan du fichier numérique en haute définition reproduisant une autochrome de Léon Busy, « La baie d'Along », pour la publication de l'ouvrage « Georges Pancol. Lettres d'Indochine et de France ».

Domaine départemental de la Vallée-aux-Loups - Maison de Chateaubriand : contrat de prêt d'œuvre au profit de Paris Musée - Musée de la vie romantique. L'Assemblée départementale approuve le contrat de prêt d'œuvre à titre gratuit entre le Département des Hauts-de-Seine — Domaine départemental de la Vallée-aux-Loups — Maison de Chateaubriand et Paris Musée — Musée de la vie romantique, en vue de l'exposition intitulée Paris romantique présentée du 22 mai au 15 septembre 2019.



Musée départemental du Domaine de Sceaux : contrats de prêt d'œuvres et contrats de concession de droits d'auteur. L'Assemblée départementale approuve les contrats de prêt à titre gratuit de plusieurs œuvres au Département, par la Commune de Saint-Cloud, la Commune de Beaune, le Musée des Arts Décoratifs de Paris, la Communauté d'agglomération de l'Etampois Sud-Essonne ainsi que par 4 particuliers, dans le cadre de l'organisation de l'exposition « L'Extraordinaire aventure de Zarafa, la girafe de Charles X », qui sera présentée dans la salle d'exposition des anciennes écuries du domaine de Sceaux, du 1^{er} octobre au 29 décembre 2019.

Les contrats de concession de droits d'auteur à titre gratuit et non exclusifs entre le Département et Dominique Brême, et le Département et David Beaurain sont approuvés.

Musée du domaine départemental de Sceaux : contrats de prêt d'œuvres avec le Musée des Années trente (Boulogne-Billancourt) et Reggia di Venaria Reale (Italie). L'Assemblée départementale approuve les prêts :

- de deux œuvres à titre gracieux au profit de la Commune de Boulogne-Billancourt pour l'exposition intitulée « *Ile-de-France, un paquebot pour l'Art déco* », qui sera présentée du 16 octobre 2019 au 10 février 2020 au Musée des Années Trente. Le contrat de prêt est approuvé.
- d'une œuvre à titre gracieux au profit du Palais Royal de Venaria Reale pour l'exposition intitulée « *A journey through the Gardens of Europe from André Le Nôtre to Henry James* », qui sera présentée du 4 juillet au 20 octobre 2019 à La Venaria Reale. Le contrat de prêt est approuvé.

Contrats de prêt d'œuvres et contrats de concession de droits patrimoniaux dans le cadre de l'exposition " Une vie à l'œuvre : Louise de Vilmorin (1902-1969) " du 19 octobre 2019 au 15 mars 2020. L'Assemblée départementale approuve les contrats de prêt et les contrats de concessions de droits patrimoniaux à titre gratuit et non exclusif entre le Département et 3 particuliers, dans le cadre de l'exposition « Une vie à l'œuvre : Louise de Vilmorin (1902-1969) » qui se déroulera du 19 octobre 2019 au 15 mars 2020 à la Maison de Chateaubriand – Domaine départemental de la Vallée-aux-Loups, à Châtenay-Malabry.

Prêt d'œuvres à la Commune de Levallois-Perret dans le cadre de l'exposition "Levallois au temps des impressionnistes". L'Assemblée départementale approuve le prêt de sept aquarelles d'Albert Capaul (1827-1904) conservées aux Archives départementales des Hauts-de-Seine en vue d'une exposition intitulée « Levallois au temps des impressionnistes », qui aura lieu à l'Hôtel de Ville de Levallois-Perret du 28 septembre au 20 octobre 2019. Le contrat de prêt d'œuvres entre le Département et la Commune de Levallois-Perret est approuvé.

Convention de coopération avec l'Université Paris I Panthéon-Sorbonne agissant pour le compte du centre régional 26 du système de documentation universitaire Publications en série en vue d'inscrire la bibliothèque d'histoire sociale, La Souvarine, dans un « répertoire des centres de ressources ». L'Assemblée départementale approuve la convention de coopération entre le Département des Hauts-de-Seine et l'Université Paris I Panthéon-Sorbonne agissant pour le compte du Centre régional 26 du Système de documentation universitaire — Publications en Série, visant à inscrire la bibliothèque d'histoire sociale, La Souvarine, dans un « répertoire des centres de ressources » et à intégrer dans un catalogue collectif les notices bibliographiques et les états des publications périodiques conservées par le Département.



FINANCES

Reconduction de deux garanties d'emprunt octroyées à Hauts-de-Seine Habitat. L'Assemblée départementale approuve les garanties d'emprunt au bénéfice de Hauts-de-Seine Habitat accordées par le Département des Hauts-de-Seine, à hauteur de 100 % des sommes dues, pour le remboursement de deux prêts, pour la durée restant à courir.

Attribution d'une subvention de fonctionnement sur enveloppe au titre de 2019 : Association des Maires du Département des Hauts-de-Seine (AMD 92). L'Assemblée départementale attribue une subvention départementale de fonctionnement de 100 000 € à l'Association des Maires du Département des Hauts-de-Seine (AMD 92). La convention entre le Département et l'AMD 92 est approuvée.

AFFAIRES SOCIALES

Conventions relatives à l'organisation et au financement des centres de planification et d'éducation familiale - Année 2019. L'Assemblée départementale attribue 15 subventions d'un montant total de 720 774 € de financements prévisionnels maximum des gestionnaires conventionnés mettant en œuvre des activités de planification et d'éducation familiale dans le Nord et le Sud du département :

- 15 238 € alloués au Centre de Santé Chagall Gouin de Clichy-la-Garenne,
- 62 198 € alloués au Centre municipal de Colombes,
- 152 988 € alloués au Centre municipal de Gennevilliers,
- 107 533 € alloués aux deux Centres municipaux de Nanterre,
- 97 378 € alloués au Centre hospitalier Rives de Seine à Neuilly-sur-Seine,
- 27 045 € alloués à l'association Croix-Rouge Française.
- 15 891 € alloués au Centre municipal de Bagneux,
- 4 504 € alloués au Centre municipal de Châtillon,
- 25 824 € alloués au Centre municipal de Fontenay-aux-Roses,
- 38 546 € alloués au Centre communal d'action sociale d'Issy-les-Moulineaux et commune de Vanves,
- 71 759 € alloués aux deux Centres municipaux de Malakoff,
- 63 332 € alloués au Centre municipal de Montrouge,
- 38 538 € alloués au Centre hospitalier des 4 Villes à Saint-Cloud.

Les conventions entre le Département et chacun des gestionnaires sont approuvées.

Conventions relatives à l'organisation et au financement d'activités de protection maternelle et infantile - Année 2019. L'Assemblée départementale attribue 6 subventions de financements prévisionnels maximum d'un montant total de 1 325 542 € aux partenaires conventionnés mettant en œuvre des activités de protection maternelle et infantile (PMI) :

- 109 509 € alloués au Centre de Santé Chagall Gouin à Clichy-la-Garenne,
- 594 633 € alloués aux 2 Centres municipaux de Gennevilliers,
- 426 016 € alloués aux 2 Centres municipaux de Nanterre,
- 195 384 € alloués au Centre municipal de Rueil-Malmaison.

Les conventions entre le Département et chacun des gestionnaires sont approuvées.

Financement des structures d'accueil petite enfance - Année 2019. L'Assemblée départementale approuve l'attribution d'une aide au coût de fonctionnement aux Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE) gérés par les associations et les structures de droits privés à but non lucratif du territoire, ainsi que par ceux gérés par les établissements publics du département, sur la base de l'enveloppe globale de 26 M€ et déduction faite des financements accordés aux communes dans le cadre d'un contrat de développement dissocié du présent dispositif.

Les conventions entre le Département et chacun des gestionnaires EAJE sont approuvées.



PERSONNES HANDICAPEES

Convention de participation au Fonds départemental de compensation du handicap à conclure entre le Département et le GIP-MDPH. L'Assemblée départementale approuve l'attribution d'une participation d'un montant de 90 000 € au fonds départemental de compensation du handicap pour 2019.

La convention entre le Département et le Groupement d'intérêt public « Maison départementale des personnes handicapes des Hauts-de-Seine » (GIP-MDPH) est approuvée.

Protocole d'accord entre le Département des Hauts-de-Seine et le Groupement d'Intérêt Public (GIP) « Maison départementale des personnes handicapées » concernant son fonctionnement - Année 2019. L'Assemblée départementale approuve le protocole d'accord entre le Département des Hauts-de-Seine et le Groupement d'Intérêt Public − Maison départementale des personnes handicapées des Hauts-de-Seine (GIP-MDPH 92) fixant les modalités de participation du Département au fonctionnement du GIP-MDPH 92 au titre de l'année 2019 pour un montant total estimé à 4 601 150 €, montant déduit des sommes perçues par le GIP au titre de la fongibilité de base et asymétrique.

Les élus départementaux approuvent une subvention d'un montant de 3 807 691 € au titre de l'année 2019, correspondant au coût des agents départementaux mis à disposition de la MDPH pour l'année 2019, déduction faite des sommes perçues par le GIP au titre de la compensation des postes et de la fongibilité de base et asymétrique, soit 1 304 997 €, conformément à la convention conclue entre le GIP MDPH 92 et le Département le 9 mai 2016. Ce montant pourrait varier à la hausse ou à la baisse en fonction des mouvements de la masse salariale.

TRANSPORTS

Tramway T10 - Approbation d'un protocole relatif à des emprises expropriées situées avenue Paul Langevin et avenue Descartes au Plessis-Robinson, avenue Galilée et route du Petit Bicêtre à Châtenay-Malabry. L'Assemblée départementale approuve le protocole transactionnel entre les sociétés PAPSO III et IV portant sur :

- l'acquisition et l'indemnisation des emprises pour le projet de tramway T10 aux prix de 140 256 €, au bénéfice de la société PAPSO III pour l'emprise de 518 m², et 213 604 €, au bénéfice de la société PAPSO IV pour l'emprise de 667 m².
- la rétrocession des emprises expropriées non nécessaires au projet de tramway T10, via les indemnités de dépossessions suivantes : la société PAPSO III à 138 920 € remploi compris pour l'emprise de 414 m², et la société PAPSO IV à 108 910 € remploi compris pour l'emprise de 327 m²,
- le versement aux sociétés PAPSO III et IV d'une indemnité pour la reconstitution des fonctionnalités du site occupé par Renault, impacté par le tracé du projet de tramway T10, d'un montant maximal de 310 242,84 €,
- en cas d'aléas ou imprévu liés au déroulement des travaux ayant pour conséquence une augmentation de leur coût, une somme complémentaire de 25 591,23 € sera attribuée aux sociétés PAPSO III et IV,
- la prise de possession des emprises sera au plus tard 4 mois après la signature du présent protocole au besoin par anticipation de la signature de l'acte authentique.
- les modalités de paiement liées à l'expropriation, l'acquisition, la rétrocession et le rétablissement des fonctionnalités.

Cette convention engendre la renonciation des sociétés PAPSO III, PAPSO IV et Renault à tout recours du fait du projet de tramway T10.



Tramway T10 - Acquisition d'un bien situé 134, avenue du Général de Gaulle à Antony. L'Assemblée départementale abroge la délibération de la Commission permanente du 9 juillet 2018, relative à l'acquisition d'un bien situé 134, avenue du Général de Gaulle, à Antony. Les élus départementaux approuvent l'indemnisation pour la dépossession de l'emprise de terrain nu de 66 m² expropriée, située 134, avenue du Général de Gaulle à Antony. L'acquisition du reliquat de 174 m², composée d'un pavillon de 115 m² est approuvée. Cette indemnisation et acquisition s'effectueront au prix de 504 482 € comprenant une indemnité de remploi et une indemnité de déménagement.

VOIRIE ET VOIES NAVIGABLES

Convention de superposition d'affectation sur le domaine public routier départemental entre le Département des Hauts-de-Seine et la Commune de Puteaux. L'Assemblée départementale approuve la convention de mise en superposition d'affectations du domaine public routier départemental, pour l'exploitation, et la gestion de la passerelle piétonne, reliant le quai de Dion Bouton à l'île de Puteaux. Elle est conclue, à titre gratuit, entre le Département des Hauts-de-Seine et la commune de Puteaux.

Convention de mise à disposition des données pour l'occupation du domaine public départemental par GRTgaz. L'Assemblée départementale approuve la convention bipartite de mise à disposition des données numériques géoréférencées, dans le cadre de l'occupation du domaine public départemental des Hauts-de-Seine par GRTgaz pour des ouvrages de transport de gaz naturel.

RD 989 - Acquisition d'un lot de copropriété situé 224, avenue de Verdun à Issy-les-Moulineaux. L'Assemblée départementale approuve l'acquisition par le Département des Hauts-de-Seine du lot de copropriété n° 251 consistant en un local de 7,05 m² reposant sur la parcelle située 224, avenue de Verdun, à Issy-Les-Moulineaux le long de la Route départementale 989. Cette acquisition sera réalisée au prix de 10 000 €.

RD 74 - Acquisition et classement dans le domaine public routier d'emprises situées rue de la Bièvre à Bourg-la-Reine. L'Assemblée départementale approuve l'acquisition par le Département des Hauts-de-Seine d'une emprise de 267 m² environ, située rue de la Bièvre et 2, avenue de la République à Bourg-la-Reine, au prix de 48 060 €. Elle est classée dans le domaine public routier départemental.

Les élus départementaux approuvent l'acquisition par le Département des Hauts-de-Seine d'une emprise de 91 m² située 14, rue de la Bièvre à Bourg-la-Reine, au prix de 16 380 €. Elle est classée dans le domaine public routier départemental.

EAU ET ASSAINISSEMENT

Convention relative à la constitution d'un groupement de commandes ayant pour objet l'étude de la qualité du cours d'eau de la Bièvre. L'Assemblée départementale approuve la conclusion de la convention relative à la constitution d'un groupement de commandes, ayant pour objet le financement et la gouvernance de l'étude permettant de définir les incidences des rejets des ouvrages de déversement se rejetant dans la Bièvre sur l'atteinte des objectifs fixés par le SDAGE et le SAGE pour les paramètres liés à l'assainissement. Elle est conclue entre le Département des Hauts-de-Seine, le Syndicat Interdépartemental d'Assainissement de l'Agglomération Parisienne, le Département du Val-de-Marne, la Ville de Paris, l'Établissement public Territorial Grand Orly Seine Bièvre.



PATRIMOINE NON SCOLAIRE

Autorisation de procéder à la mise à la réforme de biens divers départementaux. L'Assemblée départementale décide la vente de biens divers venant d'un collège en reconstruction, appartenant au Département des Hauts-de-Seine.

SPORTS

Soutiens au Haut niveau sportif, saison sportive 2018/2019. L'Assemblée départementale abroge les dispositions relatives aux Centres de formation contenues dans le règlement concernant le haut niveau et la formation des jeunes.

Les élus départementaux accordent 5 subventions de fonctionnement pour montant total de 871 300 € à des Centres de formation agréés au titre de la saison sportive 2018-2019 :

- 60 000 € alloués à l'association JSF Nanterre.
- 500 000 € alloués à l'association Racing Club de France Rugby,
- 80 000 € alloués à l'association Levallois Sporting Club pour sa section basket-ball,
- 150 000 € alloués à l'association Paris 92 SAS,
- 81 300 € alloués à la SA Stade Français Paris Saint-Cloud.

Les élus départementaux accordent 2 subventions d'un montant total de 174 700 € à l'Association Sportive de Bourg-la-Reine :

- 84 700 € alloués à sa section escrime au titre du haut niveau sportif,
- 90 000 € alloués pour la mise en œuvre du programme d'actions annuel, BLR 92 « Le club de fleuret des Hauts-de-Seine ».

L'Assemblée départementale attribue 3 subventions d'un montant total de 28 450 € à des structures sportives :

- 12 000 € alloués à la section aviron « Boulogne 92 » de l'Athletic Club de Boulogne-Billancourt au titre du haut niveau sportif pour la saison 2018-2019,
- 1 200 € à la section boxe du Levallois Sporting Club pour la saison 2017-2018,
- 15 250 € alloués à l'association Profession Sport 92 au titre de ses actions de soutien au mouvement sportif alto-séquanais dans le cadre du Centre de Ressources et d'Informations des Bénévoles (CRIB) pour la saison sportive 2018-2019.

L'Assemblée départementale adopte le règlement d'attribution relatif au dispositif Primes Champion de France par équipe applicable dès la saison 2018-2019.

Les conventions entre le Département et chacune des structures sont approuvées.

Attribution de subventions de fonctionnement aux comités sportifs départementaux et pour l'organisation de manifestations sportives départementales. L'Assemblée départementale attribue 36 subventions d'un montant total de 1 176 870 € au titre de la politique sportive :

- 212 866 € alloués à 20 Comités sportifs départementaux pour leur fonctionnement annuel,
- 755 504 € alloués à 13 Comités sportifs départementaux pour la mise en œuvre de manifestations sportives ou de programmes d'actions d'ampleur départementale,
- 208 500 € alloués à 3 associations sportives pour l'organisation de manifestations sportives départementales.

La convention type entre le Département et chacun des comités et associations est approuvée.

Sport et Handicap. L'Assemblée départementale abroge le protocole d'accord-type de Plein Air Handicap du 20 décembre 2013 et approuve la convention type fixant les modalités de mise en œuvre du dispositif Plein Air Handicap et Activités équestres adaptées à conclure avec les établissements inscrits.



Les règlements encadrant les modalités de fonctionnement des dispositifs ouverts aux jeunes en situation de handicap dans le cadre scolaire, soit Trophées Rugby et Flag Rugby Hauts-de-Seine, Trophée Azimut Hauts-de-Seine et Trophée Aventure Hauts-de-Seine sont approuvés.

Les élus départementaux attribuent 3 subventions d'un montant total de 54 500 € aux associations de sport et handicap :

- 13 000 € alloués à l'association Kiwanisport pour l'organisation de la 27^e édition des Parcours moteurs des Hauts-de-Seine,
- 35 000 € alloués à la Fédération Française Handisport pour l'organisation des 34 es Internationaux de France de tennis handisport (BNP Paribas Open de France de tennis fauteuil),
- 6 500 € alloués à l'association O'DAAS pour la mise en œuvre de son programme d'actions 2019.

Les conventions entre le Département et chacun des organismes sont approuvées.

Contacts presse

Muriel HOYAUX Amélie CHABUET

tél.: 01 76 68 81 99

courriel: presse92@hauts-de-seine.fr www.hauts-de-seine.fr